

RCS : ST BRIEUC

Code greffe : 2202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST BRIEUC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1983 B 00106

Numéro SIREN : 327 984 803

Nom ou dénomination : CARROSSERIE BOURGES

Ce dépôt a été enregistré le 06/01/2020 sous le numéro de dépôt 43

Greffe du tribunal de commerce de Saint Briec



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 06/01/2020

Numéro de dépôt : 2020/43

Déposant :

Nom/dénomination : CARROSSERIE BOURGES

Forme juridique :

N° SIREN : 327 984 803

N° gestion : 1983 B 00106

CARROSSERIE BOURGES
Société à responsabilité limitée
au capital de 13 339,29 euros
Siège social : 6, rue Robespierre
22000 SAINT BRIEUC
327984803 RCS SAINT BRIEUC

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 20 DECEMBRE 2019

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2019

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 juillet 2019 s'élevant à 60 163,24 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice **60 163,24 euros**

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 411 092,11 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme

La Gérance
Monsieur Stéphane BOURGES



Désignation de l'entreprise : SARL CARROSSERIE BOURGES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise 6 RUE ROBESPIERRE		22000 SAINT BRIEUC		
Durée de l'exercice précédent* 12		Néant <input type="checkbox"/> *		
Numéro SIRET* 3 2 7 9 8 4 8 0 3 0 0 0 1 2				
		Exercice N clos le. 31 07 2019		
		N-1 31 07 2018		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		
	Frais de développement *	CX		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 664	
	Fonds commercial (1)	AH	152 449	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		
	Terrains	AN		
	Constructions	AP		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	157 710	
	Autres immobilisations corporelles	AT	131 435	
Immobilisations en cours	AV	8 663		
Avances et acomptes	AX			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		
	Autres participations	CU		
	Créances rattachées à des participations	BB		
	Autres titres immobilisés	BD	15	
	Prêts	BF		
Autres immobilisations financières*	BH	60		
TOTAL (II)		BJ	453 996	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	35 523
		En cours de production de biens	BN	
		En cours de production de services	BP	
		Produits intermédiaires et finis	BR	
		Marchandises	BT	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	52 417
		Autres créances (3)	BZ	3 207
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD
Disponibilités	CF		204 393	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	21 149	
	TOTAL (III)	CJ	316 690	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	770 686	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	60
Clause de réserve de propriété :*		Stocks :	(3) Part à plus d'un an :	CR
Immobilisations :				

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable En Euros.



[Handwritten signature]

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>SARL CARROSSERIE BOURGES</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :13...339.....)	DA	13 339	13 339
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 334	1 334
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	123	123
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	350 929	331 526
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	60 163	19 403
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	425 889
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	28 358	20 233
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	244	119
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	313	313
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	49 704	48 253
	Dettes fiscales et sociales	DY	60 701	63 662
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1 565	
	Autres dettes	EA	3 874	2 238
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	144 759	134 819
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	570 648	500 545
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Reserve speciale de reevaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Reserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	123	123
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	123 388	120 926	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Handwritten signature

* (Ne pas reporter le montant des centimes)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL CARROSSERIE BOURGES				Néant		*			
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
				1		3			
				157 622		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE			
CORPORELLES	Terrains			KG		KH			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ		KK			
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM		KN			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		[Dont Composants M2]	KP		KQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants M3]	KS	148 683	KT	14 844		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *		KV	82 738	KW	6 866		
		Matériel de transport *		KY	43 794	KZ			
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	4 368	LC			
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF			
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	8 663		
	Avances et acomptes			LK		LL			
	TOTAL III			LN	279 584	LO	30 372		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M				
	Autres participations		8U		8V				
	Autres titres immobilisés		1P	15	1R				
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	259	1U	60			
	TOTAL IV		LQ	274	LR	60			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	437 480	ØH	30 432			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		3			
						4			
						Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		DØ			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO	1 509	LW	156 113		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		
	Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	5 817	MK	157 710	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM	6 331	MN	83 273
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	43 794
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS		MT	4 368	
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	8 663
	Avances et acomptes			NC		ND		NE	
	TOTAL III			IY		NG	12 148	NH	297 808
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		
	Autres titres immobilisés		11		2B		2C	15	
	Prêts et autres immobilisations financières		12		2E	259	2F	60	
	TOTAL IV		13		NJ	259	NK	75	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14		ØK	13 916	ØL	453 996	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable En Euros. LE GALL & ASSOCIES



6

Exercice N, clos le : 3 1 0 7 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL CARROSSERIE BOURGES

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>SARL CARROSSERIE BOURGES</u>								Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	3 179	PF	938	PG	1 509	PH	2 608
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	128 237	QA	7 500	QB	5 817	QC	129 920
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	40 327	QE	6 358	QF	6 202	QG	40 483
	Matériel de transport	QH	12 991	QI	8 329	QJ		QK	21 321
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 224	QM	143	QN		QO	4 368
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	185 780	QV	22 331	QW	12 019	QX	196 091
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ON	188 959	OP	23 268	OQ	13 529	OR	198 699
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales. agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales. agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO		
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable en Euros.

LE GALL & ASSOCIES

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL CARROSSERIE BOURGES

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TI	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6D
		- corporelles	6E	6F	6H
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O5
		- titres de participation	9U	9V	9X
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	O7	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise :		SARL CARROSSERIE BOURGES				Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	60	UV	60	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	1 759		1 759					
	Autres créances clients		UX	50 658		50 658					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres	Impôts sur les bénéfices		VM							
		collectivités publiques	Taxe sur la valeur ajoutée		VB	3 024		3 024			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
	Divers		VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	184		184					
	Charges constatées d'avance		VS	21 149		21 149					
	TOTAUX			VT	76 834	VU	76 834	VV			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	28 358		6 987		21 371			
	à plus de 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	49 704		49 704						
Personnel et comptes rattachés		8C	13 462		13 462						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	28 973		28 973						
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices		8E	6 373		6 373					
	collectivités publiques	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	5 336		5 336				
Obligations cautionnées		VX									
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	6 557		6 557						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	1 565		1 565						
Groupe et associés (2)		VI	244		244						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	3 874		3 874						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	144 446	VZ	123 075		21 371			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	14 465	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	6 341	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formularies fiscaux pour SARL CARROSSERIE BOURGES. Sections I. RÉINTEGRATIONS (BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE) et II. DÉDUCTIONS (PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE). Includes rows for charges, deductions, and final fiscal result (RÉSULTAT FISCAL).

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable En Euros.

LE GALL & ASSOCIES

Cagid Group



Handwritten signature or mark

SARL CARROSSERIE BOURGES

6 RUE ROBESPIERRE

22000 SAINT BRIEUC

ANNEXE DU 01/08/2018 AU 31/07/2019

LE GALL & ASSOCIES

33 AVENUE GENERAL DE GAULLE

BP 80235

22192 PLERIN CEDEX

02 96 74 78 88

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

LE GALL & ASSOCIES



6

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	19
Permanence ou changement de méthodes	19
Informations complémentaires (CICE)	20
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	20
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	21
Etat des amortissements	21
Etat des provisions	22
Etat des échéances des créances et des dettes	22
Composition du capital social	23
Fonds commercial	23
Autres immobilisations incorporelles	23
Evaluation des immobilisations corporelles	23
Evaluation des amortissements	24
Evaluation des matières et marchandises	24
Evaluation des créances et des dettes	25
Dépréciation des créances	25
Produits à recevoir	25
Charges à payer	25
Charges et produits constatés d'avance	25
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation du chiffre d'affaires	26
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	26
Montant des engagements financiers	26
Engagement en matière de pensions et retraites	27
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Résultats financiers des cinq derniers exercices	28

NA = Non Applicable NS = Non significative

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

ANNEXE

Exercice du 01/08/2018 au 31/07/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 570 647.59 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 824 318.16 Euros et dégagant un bénéfice de 60 163.24 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/08/2018 au 31/07/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2018 au 31/07/2019

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 3 214 €. Il s'agit d'une provision, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2018. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 3 214 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	3 214
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	3 214

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/08/2018 au 31/07/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	157 622		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	149 443		14 084
Installations générales agencements aménagements divers	82 738		6 866
Matériel de transport	43 794		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 368		
Immobilisations corporelles en cours			11 891
TOTAL	280 344		32 841
Autres titres immobilisés	15		
Prêts, autres immobilisations financières	657		351
TOTAL	672		351
TOTAL GENERAL	438 638		33 192

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		1 509	156 113	
TOTAL		1 509	156 113	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		5 817	157 710	
Installations générales agencements aménagements divers		6 331	83 273	
Matériel de transport			43 794	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			4 368	
Immobilisations corporelles en cours		3 229	8 663	
TOTAL		15 377	297 808	
Autres titres immobilisés			15	
Prêts, autres immobilisations financières		949	60	
TOTAL		949	75	
TOTAL GENERAL		17 834	453 996	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	3 179	938	1 509	2 608
TOTAL	3 179	938	1 509	2 608
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	128 237	7 500	5 817	129 920
Installations générales agencements aménagements divers	40 327	6 358	6 202	40 483
Matériel de transport	12 991	8 329		21 321
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 224	143		4 368
TOTAL	185 780	22 331	12 019	196 091
TOTAL GENERAL	188 959	23 268	13 529	198 699



4

ANNEXE

Exercice du 01/08/2018 au 31/07/2019

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	938				
Instal.techniques matériel outillage indus.	7 500				
Instal.générales agenc.aménag.divers	6 358				
Matériel de transport	8 329				
Matériel de bureau informatique mobilier	143				
TOTAL	22 331				
TOTAL GENERAL	23 268				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	1 339				1 339
TOTAL	1 339				1 339
TOTAL GENERAL	1 339				1 339

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	60	60	
Clients douteux ou litigieux	1 759	1 759	
Autres créances clients	50 658	50 658	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 024	3 024	
Débiteurs divers	184	184	
Charges constatées d'avance	21 149	21 149	
TOTAL	76 834	76 834	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	28 358	6 987	21 371	
Fournisseurs et comptes rattachés	49 704	49 704		
Personnel et comptes rattachés	13 462	13 462		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	28 973	28 973		
Impôts sur les bénéfices	6 373	6 373		
Taxe sur la valeur ajoutée	5 336	5 336		
Autres impôts taxes et assimilés	6 557	6 557		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 565	1 565		
Groupe et associés	244	244		
Autres dettes	3 874	3 874		
TOTAL	144 446	123 075	21 371	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	14 465			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	6 341			

ANNEXE

Exercice du 01/08/2018 au 31/07/2019

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	15.2400	875			875

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds de commerce acquis	152 449			152 449	
Total	152 449			152 449	

Fonds commercial :

Le fonds commercial n'est pas amorti. Le changement de réglementation lié aux règlements n°2015-06 et 2015-07 de l'Autorité des normes comptables n'a pas d'impact comptable sur les comptes annuels de l'exercice clos.

En application des dispositions de l'article 214-15 du PCG, la direction a mis en ouvre un test de dépréciation des fonds de commerce indépendamment de l'existence ou non

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels ebp	999	33.33
Licences utilisation logiciels	2 665	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2018 au 31/07/2019

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Evaluation des amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Catégorie	Mode	Durée
Mat. outillage industriels	Linéaire	03 à 08 ans
Agencs, aménagements divers	Linéaire	05 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	03 à 05 ans
Matériel bureau informatique	Linéaire	03 à 05 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les stocks sont évalués suivant la méthode du dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2018 au 31/07/2019

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	313
Autres créances	184
Disponibilités	225
Total	721

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 688
Dettes fiscales et sociales	23 754
Total	27 442

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	21 149
Total	21 149

ANNEXE

Exercice du 01/08/2018 au 31/07/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Prestations de services	824 318
Total	824 318

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Capital des emprunts garantis par sureté réelle

Néant

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :

Intérêts restant à courir sur emprunts pour 611 euros.

Engagements reçus

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/08/2018 au 31/07/2019

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

La société n'est pas concernée par l'engagement en matière de retraite. La société cotise à l'institution de prévoyance des salariés de l'automobile, du cycle et du motocycle qui se chargera de verser l'indemnité de fin carrière au départ des salariés.